

Décisions du Maire

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer

CM 10.07.26.
Délibération n°24

Décisions du Maire

Vu l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences, limitativement énumérées, au Maire ;
Vu l’article L. 2122-23 du CGCT qui dispose que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal ;
Vu la délibération n°260328_6 du 28 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que ces décisions doivent être rapportées lors des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

La Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises :

DCM n°	Date	Objet	Montant (HT)
2026-29	17/03/2026	Protocole d’accord transactionnel entre la SOCIÉTÉ ATELIER 5, la Commune de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	
2026-35	17/03/2026	Avenant au bail de locaux à usage de bureaux au profit de la SAS MONTAIGNE GESTION 63	
2026-42	30/04/2026	Transfert du marché portant sur la révision d’une centrifugeuse pour une station d’épuration et l’installation de son nouveau système de contrôle	38 567,50 €
2026-43	30/04/2026	Avenant 1 : Transfert du marché de mise en place des périmètres de protection des captages communaux - Phase 3	37 755,00 €
2026-45	06/05/2026	Création d’une sous régie temporaire de la régie de recettes Boutique du Musée de la Coutellerie pour le salon Coutellia	
2026-46	10/05/2026	Convention de bénévolat avec José BERMUDEZ	
2026-47	12/05/2026	Avenant 1 : Convention d’occupation du domaine public pour l’exploitation d’une activité snack/boissons sur la base de loisirs d’Iloa	
2026-48	26/06/2026	Convention d’occupation à titre temporaire du logement de 1 rue Pasteur par Roger BENOIT	
2026-49	27/05/2026	Virements de crédits budgétaires entre chapitres n°1 du Budget Principal	
2026-50	28/05/2026	Avenant au bail consenti au profit de l’Etat pour les locaux sis 10 Place Antonin Chastel à THIERS	16 302,00 €
2026-51	16/06/2026	Avenant 1 : Marché public de fournitures courantes et de services pour le transfert du marché de contrôle d’auto-surveillance des stations d’épuration et des équipements des réseaux	3 760,00 €

CM 10.07.26.
Délibération n°24

2026-53	16/06/2026	Marché public de fournitures courantes et de services pour le festival musical la PAMPARINA 2026 :	<u>Lot 1</u>
		Lot 1 – Restauration	17,75 € / repas
		Lot 2 – Sécurité dynamique	<u>Lot 2</u>
		Lot 3 – Sécurité statique	23,00 € / jour
		Lot 4 – Location de structures scéniques	25,30 € / nuit
		Lot 5 – Location de son, lumière et backline	<u>Lot 3</u>
2026-54	11/06/2026	Convention de ligne de trésorerie avec la Banque Postale	<u>Lot 6</u>
			7 687,00 €
			1 000 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Prend acte des décisions rapportées ci-dessus.

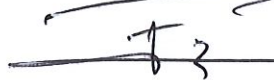
VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTION		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,



Jean-François AUROY

Le Maire,



Francis ROUX



Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026



ID : 063-216304303-20260710-260710_24-DE